

Itinéraires de découvertes et professeurs documentalistes

• Participation aux aspects généraux d'organisation

- participation aux réunions consacrées au choix des thèmes bi-disciplinaires
- information des professeurs (toutes disciplines, toutes séries)
- fonds existant
- flux d'information potentiels (accès à réseaux, échanges)
- listes d'ouvrages destinés aux professeurs
- listes d'œuvres de référence pour les élèves
- demandes d'achats
- analyse de documents accessibles aux élèves
- planification de l'occupation du CDI (à inscrire dans la feuille de route de chaque élève)
- planification des étapes de la collaboration entre prof-doc et autres professeurs en fonction des objectifs disciplinaires et documentaires à atteindre

• Aspects pédagogiques de la collaboration : la pluri-disciplinarité

- apprentissages spécifiques du programme de travail en documentation
- recherche documentaire (fiabilité et pertinence des sources)
- traitement de l'information (multi-modalité des supports et tri de données)
- communication (participation à l'évaluation de la soutenance orale)
- apport des professeurs documentalistes à la pluri-disciplinarité :
 - l'identification et la citation normée de sources et de supports : la bibliographie
 - la validation des informations retenues (situées dans leur origine, l'espace, le temps)
 - la relativisation et la hiérarchisation des documents (en fonction de leur auteur, de leur authenticité, de leur date de parution, du lectorat ciblé)
 - la présentation du document (cf B2I)

• Aspects éducatifs des IDD et la médiation des professeurs documentalistes : l'autonomie dans le travail de groupes, la tenue de la feuille de route

- éducation au choix (sujet, supports) : préserver autant que possible des situations de choix véritable pour les élèves ; leur faire expliquer leur choix, argumenter, soutenir face à différents interlocuteurs (groupe de travail entre pairs, autres élèves, professeurs, famille) pour leur faire découvrir l'ajustement d'un argumentaire aux auditeurs. Définition d'un ensemble de critères de choix.

- le travail de groupe et la coopération dans un projet (respect des échéances, responsabilités, partage équilibré des tâches, échanges entre pairs)
- le travail personnel et l'autonomie (matérielle, physique, intellectuelle)

- le travail encadré : le rôle du professeur documentaliste dans la définition d'une méthode de travail. Encadrer, ce n'est ni « suivre », ni « accompagner », c'est définir un cadre pour la tâche prévue, à la fois sur le plan matériel – temps, espace, outils- sur le plan humain – relation avec différents adultes et d'autres élèves- et sur le plan didactique – paramètres de l'action d'encadrement de travaux pluri-disciplinaires
 - capacités d'analyse, de synthèse, d'intuition (échanges en cours de tâche)
 - parcours et méthodes de recherche (utilisation des multi-media)
- esprit critique et regard réflexif sur ses propres acquis (feuille de route)

AM Gioux